

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 AVRIL 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subvention auprès de la
Région Île-de-France
pour le réaménagement
du square Giraud Teulon**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 avril 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 4 avril 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

* Monsieur JOUSSE arrive au dossier 24 B 01b

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame GUYARD
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240403-24-B-23d-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

N° DE DOSSIER : 24 B 23d

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LE REAMENAGEMENT DU SQUARE GIRAUD TEULON

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'opération de restructuration du groupe scolaire Bonnenfant, des bâtiments provisoires ont été installés dans l'ancien square Giraud Teulon désaffecté pour accueillir les élèves de Bonnenfant pendant la réalisation des travaux.

Ces bâtiments viennent d'être retirés et l'espace va être repensé en vue d'une reconquête végétale afin d'agrandir la surface dédiée au végétal et permettre la plantation d'arbres supplémentaires.

L'espace va être désimperméabilisé avec une augmentation des zones en pleine terre et l'ajout de matériaux drainants.

Dans le cadre du Plan vert, la Région Île-de-France soutient la création d'espaces verts et l'amélioration d'espaces verts et de nature existants, dès lors qu'ils sont ouverts au public.

Les projets éligibles de création d'espaces verts concernent la renaturation ou la restauration écologique d'espaces préalablement privés et/ou inaccessibles ou d'espaces artificialisés nouvellement désimperméabilisés, végétalisés et ouverts au public.

L'aide régionale est fixée à 40% des dépenses en investissement éligibles (études et travaux d'aménagement) avec une subvention maximum de 500 000 €.

La Ville souhaite solliciter un cofinancement de la Région Île-de-France pour ce projet et s'engage à ce que cet espace vert soit ouvert gratuitement au public et librement accessible à tous, pour une durée d'au moins 20 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le réaménagement du square Giraud Teulon à la Région Île-de-France dans le cadre du « Plan vert - Création et amélioration d'espaces verts ouverts au public » et à tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le réaménagement du square Giraud Teulon à la Région Île-de-France dans le cadre du « Plan vert - Création et amélioration d'espaces verts ouverts au public » et à tout autre organisme au taux maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.